

AVIS PUBLIC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA

SÉANCE EXTRAORDINAIRE CONCERNANT LE SURSIS SUR LA DÉCISION DE MODIFICATION L'ORDRE D'ENSEIGNEMENT DE L'ÉCOLE DE BARRAUTE

Prenez avis que conformément à l'article 163 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'administration du Centre de services scolaire Harricana tiendra une séance extraordinaire le jeudi 4 juin 2026, à 12 h, au 341, rue principale Nord, au local 3050, à Amos.

Donné à Amos, ce 2^e jour de juin 2026.



**Johanne Godbout,
Secrétaire générale**

Québec 